

GROUPE INOVATIS
Société par actions simplifiée
Capital de 10.000,00 €
LA PLAINE SAINT DENIS (93210), 30 bis rue du Bailly
RCS BOBIGNY n° 844 790 865

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 1 OCTOBRE
A 18 heures

L'associé unique, ayant :

- Ahmed AFTAB

a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION (Adjonction à l'Objet Social) :

L'associé unique décide d'ajouter une nouvelle activité à l'objet social de la société :

Isolation par l'intérieure et l'extérieure, amélioration énergétique de l'habitat.

DEUXIEME RESOLUTION (Modification des Statuts) :

L'associé unique décide de modifier l'article 2 « OBJET » des statuts de la manière suivante

Ancien article :

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Peinture, électricité, revêtements mur sol plafond, tout type d'isolation thermique intérieur extérieur, plomberie, maçonnerie, rénovation générale, étanchéité, télécom, location de matériel, achat et vente de tous produits non réglementaires.

- Régie de lieux d'événements,

- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, tant en France et 'à l'étranger. »

Nouvel article :

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Peinture, électricité, revêtements mur sol plafond, tout type d'isolation thermique intérieur extérieur, plomberie, maçonnerie, rénovation générale, étanchéité, télécom, location de matériel, achat et vente de tous produits non réglementaires.

- Régie de lieux d'événements,

- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, tant en France et 'à l'étranger. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

En autant d'originaux que nécessaire.

- Ahmed AFTAB

01/10/2023

Certifié conforme à l'original

